

8 Faits divers & Justice

Point-presse du Parquet

La justice et sa part de vérité sur les dossiers Fylla et Gossie

COE

Libreville/Gabon

Le procureur de la République n'a pas moins marqué son étonnement sur la paralysie observée dans les établissements médicaux public et privé, alors que l'instruction suit son cours, et que la présomption d'innocence n'est pas occultée.

Le procureur de la République, Sidonie Flore Ouwé, a tenu un point-presse mercredi dernier, centré autour des affaires des Docteurs Fylla et Gossie, dans le souci d'éclairer l'opinion sur l'action de la justice dans la pratique de la médecine au Gabon, et la détention du Dr Fylla. Pour rappel, ce dernier a pratiqué, avec succès, un

acte chirurgical sur la jeune Hortifia Maganga Bayaka. Sauf que l'étape postopératoire n'aurait pas été suivie correctement. Une négligence qui a coûté la vie à la patiente. Concernant le Dr Gossie, il ressort que ce dernier exerçait la médecine générale, alors qu'il est vétérinaire. De plus, sa situation irrégulière sur le sol gabonais a joué en sa défaveur. Informé donc des pratiques illégales et dangereuses de la médecine auxquelles les deux hommes se livraient dans leurs établissements médicaux, le parquet a dû diligenter des investigations, qui ont permis d'établir un faisceau indices contre le vétérinaire, ainsi qu'une négligence fautive de la part du Dr Fylla. Aussi, une

information judiciaire a-t-elle été ouverte. Mais alors que l'instruction suit son cours - et au moment où tout le monde évoque encore la présomption d'innocence et une détention provisoire-, une paralysie médicale est constatée dans tous les établissements du secteur public et privé, à travers une grève des médecins. À ce titre, le parquet rappelle qu'une information judiciaire a été ouverte contre le Dr Fylla, qui exerce dans une structure privée, pour des faits qualifiés d'homicide involontaire, consécutivement à une plainte déposée par la mère de la victime. Et non contre la corporation des médecins des deux secteurs, qui devraient comprendre que ce qui est en cause ici, c'est la



Le procureur de la République, Sidonie Flore Ouwé, donnant son point de presse.

vie des concitoyens. D'autant plus que leur rôle consiste à soulager la souffrance des malades, selon les règles et procédures régissant la profession, et non de leur ôter la vie. Par ailleurs, a souligné Sidonie Flore Ouwé: « face aux enjeux de la santé de

nos concitoyens et au danger lié à la qualification de certains médecins, qui reste très élevé, nous devons plus que jamais faire preuve de sang-froid, d'unité et d'une détermination sans faille, pour protéger tous les Gabonais.»

À ce sujet, une enquête a d'ailleurs été ouverte contre toutes les cliniques et autres cabinets ayant offert le siège au vétérinaire, pour pratiquer la médecine humaine, alors que certains d'entre eux ne disposent même pas d'autorisation d'ouvrir une officine et d'exercer la profession, selon le procureur de la République. À cette étape de l'enquête, martèle le représentant du ministère public, « nous pouvons constater que l'inspection des services de la Santé a failli à sa mission de contrôle en amont, et de surveillance en aval. Et là encore, si les éléments mettent en évidence des fautes pénales imputables aux hauts cadres de cette administration, nous prendrons nos responsabilités, pour l'intérêt de tous.»

Escroquerie, faux et usage de faux

Pires Dos Santos démasqué

SCOM

Libreville/Gabon

EDIER Chatula Pires Dos Santos, Santoméen, 33 ans, a été interpellé, le 10 juin dernier, par les agents de la brigade sud du Camp-Roux, pour avoir grugé un promoteur forestier à hauteur de 2 millions de francs. Comme si cela ne

suffisait pas, il se serait fait établir un faux acte de naissance lui conférant la nationalité gabonaise. Le mis en cause a été déféré, le 12 juin dernier, devant la justice. Pas ses deux complices, en fuite lors de notre reportage. Au départ, les deux comparses de Pires Dos Santos concluent un marché avec un homme qui a décidé d'investir dans le bois, en

créant une Petite et moyenne entreprise (PME). Aussi, l'homme d'affaires accepte-t-il de mettre à contribution plus de deux millions de francs. Ces fonds sont destinés à l'achat du matériel nécessaire aux coupes de bois en forêt. « Mais jusqu'à ce jour, les actionnaires de la PME n'ont pas vu une seule bille d'essence. Nous sommes

donc en présence d'un cas d'abus de confiance. C'est pour quoi nous l'avons interpellé », fait savoir le directeur des enquêtes du Camp-Roux. S'il reconnaît les faits qu'on lui reproche, Edier Chatula Pires Dos Santos rassure toutefois que les coupes ont effectivement été réalisées dans la zone de Kango, et qu'il ne reste plus qu'à sortir le bois de la zone

d'abattage, où un pont se serait effondré. Lors de l'audition du mis en cause, les pandores ont saisi des documents suspects : un acte de naissance sur lequel le Santoméen se fait passer pour un certain Eddy Mbazabou Mbazabou, né en 1992 à Makokou. Et un récépissé attestant qu'il a pris part aux élections organisées dernièrement au Gabon.



Le Santoméen Edier Chitula Pires Dos Santos dans les locaux de la brigade sud.

Lutte contre l'insécurité

Dave Moussavou, le braqueur d'une redoutable bande arrêté à Avea

AEE

Libreville/Gabon

DAVE Moussavou, Gabonais de 21 ans, braqueur appartenant à une redoutable bande qui sévit au quartier Avea, vient d'être interpellé par les éléments de la brigade anti-criminalité (Bac) du commissariat central, à la faveur d'une patrouille de police nocturne dans ce quartier du



Dave Moussavou, le présumé braqueur, dans les filets de la Bac.

deuxième arrondissement de Libreville, avec sur lui du chanvre indien, un couteau et une arme factice. Membre d'un groupe dont le cerveau serait un certain "Chat", le présumé délinquant - son nom est sur la liste rouge de la Bac -, serait réputé pour semer la terreur parmi les populations d'Avea. On parle même de multiples braquages et autres vols à mains armées, perpétrés par la bande à "chat". De nombreux habitants au-

raient ainsi été la cible de ce gang dont se réclame Moussavou. La Brigade anti criminalité, au courant de cette situation, avait fini par tisser une véritable toile autour de ce quartier considéré comme un coup-gorges, en y commettant des patrouilles de manière quasi continue. C'est donc au cours de l'une de ces missions de surveillance policières effectuées la nuit, que Dave Moussavou est pris. Sur celui-ci, les

agents trouvent des bottes de cannabis. De son propre chef, il avouera aux policiers que c'est après avoir consommé cette drogue, qu'il trouve tout le courage nécessaire pour braquer. Non sans livrer le nom de

son dealer, qui se trouverait du côté du PK 6. Sauf que, informé de son arrestation, le reste de la bande a pris le maquis. En attendant de mettre le grappin sur les fuyards, Dave a été incarcéré.

Coups et blessures volontaires à Ntoun

Hubert Mengue en prison pour coups portés à la fille spirituelle de sa femme

SCOM

Libreville/Gabon

HUBERT Mengue, Gabonais âgé de 56 ans, a été arrêté par les éléments de la brigade territoriale de Ntoun, pour avoir porté des coups à la fille spirituelle de sa compagne, Sylvie Flore Ibalá Nyoundou,

Gabonaise, 34 ans. Un méfait pour lequel le beau-père fouettard a été déféré devant la justice, où il pourrait être poursuivi conformément aux dispositions prévues par l'article 250 du Code de procédure pénale. Selon le rapport d'enquête, l'argent serait à l'origine de cette montée d'adrénaline entre le mis en cause et la plaignante. En effet, cette dernière avait prêté à sa mère spirituelle et à son compagnon Hubert

Mengue, de l'argent, parce que ceux-ci souhaitaient se lancer dans le petit commerce. Mais lorsque l'échéance du premier remboursement survient, et que Sylvie Flore Ibalá Nyoundou se rend à Okolassi, un quartier de Ntoun, où réside le couple, cette dernière esuie tout simplement les foudres de sieur Mengue. « Le jour de la violente dispute, le mis en cause, qui n'a d'ailleurs jamais remboursé quoique ce soit à la plai-

gnante, s'est mis à la traiter de sidéenne. À la suite de cela, il a commencé à la bastonner, allant jusqu'à la mordre », relate l'enquêteur. D'après l'Officier de police judiciaire (OPJ), la victime n'a eu de répit que grâce à l'intervention de la compagnie de son bourreau. Avant de répondre de son acte devant un tribunal, Hubert Mengue a été placé sous mandat de dépôt, le 19 juin dernier, à la prison centrale de Libreville.

